

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 24 NOVEMBRE 2023

N° 2023-13-06

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Didier-Claude BLANC.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142 Présents (mini 30) : 43
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262 Présentes : 62 Exprimées par pouvoirs : 70 Total (mini 132) : 132
Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 6 voix)**

Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 6 voix)**

Agbnès ROSSI

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 7 voix)**

Fabien LIMONTA

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Jean-Paul MAZEL, Frédéric ROUX

37 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Janine AMAR, Fabienne BARBANSON, Éric BARTHELEMY, Sébastien BERNARD, Gérard BICHON, Marc BOMPARD, Hélène BRETTON, Philippe CAHN, Pascal CIRER-METHEL, Viviane COURBET, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Lucien DE MUNTER, Stéphane DECONINCK, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Anne GENTIL, Christian GODART, Claudine GOURDON, Marc HAMARD, Alain LABROT, Sophie LACOSTE-PERICARD, Patrick MEGE, Marie-Pierre MONIER, Jennifer NORIS, Jean-Noël PASERO, Martine PECH-RABASSE, Jean-Luc PERNET, Claude PIGAGLIO, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SALIN, Lionel TARDY, Yann TRACOL.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Claude AURIAS et Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Monique BALDUCHI et Éric RICHARD à Philippe CAHN, Pierre-Yves BOCHATON et Pascale ROCHAS à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Vincent JACQUEMART et Renée MAOUI à Gilles CREMILLIEUX (commune d'Orpierre), Sylvain VELLAS à Viviane COURBET, Claire LAPIE à Stéphane DECONINCK, Marlène MOURIER à Marie-Pierre MONIER, Michel ROLLAND (commune de Savournon) et Michel ROLLAND (CCSB) à Claude PIGAGLIO, Didier ROBERT à Jennifer NORIS, Jacqueline BOUYAC et Jean-François PERILHOU à Agnès ROSSI, Florent BRUNET et Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX (commune de Mollans), Julien CORNILLET et Chantal EYMEOD à Frédéric ROUX (CCVV), Claude BAS et Jean-Christophe CAMP à Christelle RUYSSCHAERT, Annie FEUILLAS et Dominique MALLIÉ à Olivier SALIN, Alain JEUNE (commune de Vesc) et Alain JEUNE (CCPDB) à Lionel TARDY.

Délégués excusés

Muriel BREDY, Pierre COMBES, Julien DECORTE, Sylvie GARNERO, Laurence GIRARD, Céline LASCOMBES, Alain LEVRERO, Danièle MARCELLIN-DELAYE, Éric PHELIPPEAU, Magali PRUNSTER, Annick REYNAUD-FREY, Catherine RIMBERT, Géraldine SAVIGNAT.

Invités excusés

Pascale BOYER députée de la 1^{ère} circonscription des Hautes-Alpes, Jean-Jacques BRUN vice-président du CSEP, Audrey MATHIEU DDT responsable de l'antenne de Nyons.

Participaient également à la réunion :

En visio conférence : Françoise BELLANGER, Coralie BIOUSSE, Gérard CANIZAREZ, Annie FEUILLAS, Catherine LANTEAUME, Corinne MOULIN.

Invité-es :

Philippe CANOVAS Conseiller aux décideurs locaux DDFIP26

Stanislas HANRION journal la Tribune

Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme

Sébastien NINON, chargé de mission Pnr à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marie POCHON députée de la 3^e circonscription de la Drôme

Lucas WULLSCHLEGER collaborateur parlementaire de Mme Marie POCHON

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1 ;

Vu le Code des Juridictions financière et notamment son article L 232-1 ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales doit pouvoir poursuivre ses actions ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Décide** d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2023.

Chapitre – libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2023 BP + DM	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
040 – opérations de transfert entre sections	17 215.70 €	4 303.93 €
20 – Immobilisations incorporelles	40 000.00 €	10 000.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	10 000.00 €	2 500.00 €
21 – Immobilisations corporelles	731 536.96 €	182 884.24 €
23 – Immobilisations en cours	280 000.00 €	70 000.00 €

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

